

Conseil de quartier Centre-Village

Compte rendu de la réunion publique du 22 mars 2012 tenue par le Conseil de quartier Centre-Village en présence de représentant de la Mairie et du Commissariat de Guyancourt

Présents :

- Conseil de quartier : Fabienne DEBERNARD, Jean NGAFAOUNAIN, Jacques RICHARD, Rita ASSAF, Alberto ROMEO, Francis LECOMTE, Françoise LEMOINE, Marie-Claude BROCHOT, Cécile REMY.
- Mairie : Alexis BIETTE (Maire), Rodolphe BARRY (Maire-adjoint), Hervé GÉRARD (Maire-adjoint), Jean-Pierre DEPONDT (conseiller municipal délégué à la démocratie locale), Thierry GASTEAU (Directeur de cabinet), Lionel BEAUVALLET (Directeur des Services Techniques), Alain SALOMÉ (Police municipale), Mohamed MAHIEDDINE (responsable du service Démocratie locale).
- Commissaire de Police de Guyancourt, Monsieur Briac LE FIBLEC.

Remarque : cette réunion de conseil de quartier est ouverte au public afin de présenter non seulement les échanges qu'il peut avoir avec la Mairie et ses représentants mais également de permettre aux voisins de présenter les sujets qui les préoccupent autour du thème du jour concernant " La sécurité routière autour des établissements scolaires du centre village ".

Thème de la sécurité routière autour des établissements scolaires du quartier.

Manque de signalisation à l'approche des écoles

Proposition d'une habitante de la rue de la Mérantaise : zone inférieure à 30 km/h et panneau d'annonce d'école, pas de panneau d'annonce du nom de la rue, pas de respect de la priorité de passage dans la chicane venant de Magny-les-Hameaux.

Olivier ALPHONSO : pétition transmise par les riverains de la rue de la Mérantaise (nota : j'avais noté que la pétition venait de Chamfleury !) à la Mairie (pour mise en place de chicanes, réduction de la vitesse à 30 km/h et appuyant le non respect des véhicules face aux piétons)

Autre habitante : idée d'installer une barrière pour obliger les enfants à mettre le pied à terre en sortant de la coulée verte.

Préconisation de l'installation de cousins berlinois rue de la Mérantaise et de la taille des haies au niveau de la coulée verte afin de permettre une meilleure visibilité des enfants par les véhicules.

Rodolphe BARRY :

- Attention aux appréciations de vitesse des automobiles lorsqu'on est piéton : on a toujours tendance à surestimer la vitesse, lors des contrôles effectués, la vitesse de 50 km/h était majoritairement respectée.
- Tous les aménagements sur la rue sont de responsabilité de la CASQY donc ralentisseurs ou signalisation ne sont pas de la responsabilité municipale mais des accords peuvent être envisagés.
- Plus généralement, partout où passent les bus, les rues sont de la responsabilité de la CASQY ; or réduire la vitesse au niveau de la Mérantaise à 30 km/h impose une procédure administrative lourde.
- Un budget de 100k€ a été voté par la CASQY pour remettre en état et réaménager la rue de la Mérantaise à partir de la rue Victor Hugo.
- Le panneau de rue est de responsabilité municipale, la demande est prise en compte.

- Concernant la circulation de transit, il faut arriver à trouver un compromis entre bloquer la circulation (ce qui n'est pas possible) et les flux majeurs actuels.
- Installation des panneaux en amont des écoles : le renforcement est possible, il est d'ailleurs financé dans le budget de la CASQY concernant la Sente. Pour ce qui est des Pépinières, le panneau clignotant signalant un passage piéton n'est pas suffisant, il faut signaler les écoles !
- Interdiction aux plus de 3,5 T : une démarche doit être engagée avec la commune de Magny-les-Hameaux pour interdire l'engagemment dans la route depuis l'amont.

Autre remarque de Freddy BECHER : 11 panneaux sont implantés en venant du village, c'est trop. Trop d'info tue l'info.

Thierry GASTEAU :

La Municipalité a bien pris en compte la pétition et a sollicité la CASQY sur ce sujet pour le budget 2012. Les 100k€ ne suffiront sans doute pas pour tout faire mais les compléments pourront faire l'objet de demandes sur les budgets à venir.

Le CQCV souhaite que la liste des demandes transmises par la mairie à la CASQY lui soit communiquée ; le maire propose de venir présenter le projet de la CASQY au CQCV.

Suite aux différents problèmes causés par le transit de camions rue de la Mérantaise (partie haute vers le centre village), le CQCV avait demandé qu'une interdiction de circulation leur soit faite sur ce secteur ; un panneau a été posé dans le sens centre vers école, pourquoi seulement dans un seul sens ? La mairie étudie cette demande.

Passages piétons

- Sente : les arbustes masquent les enfants venant de la coulée verte : une écoute constructive de la part de Claude VICARD, Président de l'ASL Chamfleury.
- Problème de sécurisation au passage des Pépinières : pas de priorité laissée aux piétons

Réponses de la mairie aux demandes du CQ et des habitants :

- Travail à venir avec le Président de l'ASL de Chamfleury pour sécuriser la sortie de coulée verte
- Adultes pour faire traverser : 6 policiers municipaux sont insuffisants pour tous les groupes scolaires de Voisins. Fabienne DEBERNARD note que 3 groupes scolaires sont particulièrement accidentogènes (Sentedes Carrières, Pépinières et Bois dela Garenne). Rodolphe BARRY confirme que même pour ces seuls 3 groupes, 6 policiers ne suffiront pas. Françoise LEMOINE note que la présence d'un agent de la Mairie au niveau du rond-point du saut du loup pendant la période de cohabitation des deux écoles au BDG avait été appréciée et efficace. La Mairie précise que son intervention était payée en heures supplémentaires et n'est pas pérenne. Isabelle MARCHAND insiste car cela ne représente que 30 mn de présence le matin et 30 mn le soir. La Mairie indique qu'une telle solution est à étudier, mais seulement pour le matin .
- Proposition de Rodolphe BARRY de solliciter les fédérations de parents d'élèves pour mettre en place des « astreintes » pour les traversées, à l'image des bus pedestres. La question de la responsabilité se pose lorsqu'arrive un problème. Fabienne DEBERNARD note que ce genre de dispositif meurt généralement à petit feu. Thierry GASTEAU enchérit en précisant que sans l'autorité d'un képi, les gens ne se sentent pas assez contraints pour être respectueux. Des parents bénévoles et retraités pourraient être sollicités les 4 jours de la semaine avec de temps en temps le soutien d'un policier. Il est a noter qu'en cas d'accident, c'est la responsabilité civile du bénévole qui joue.

Accès en vélo et carrefours accidentogènes

Rond point avenue du Grand pré / collège :

Le carrefour est dangereux car les véhicules passent par le dépose minute pour doubler un bus à l'arrêt et les enfants ne sont pas protégés au passage piéton ; Thierry GASTEAU fait remarquer que les enfants à

ped mais également à vélo ont une fâcheuse tendance à couper le carrefour par son milieu, ce qui est particulièrement dangereux. Alain SALOME fait remarquer qu'il y a une fâcheuse habitude à penser que tout se règle par la sanction et la verbalisation des excès des véhicules ; il ne faut pas oublier l'importance de l'éducation tout particulièrement envers les jeunes ; les parents sont souvent défaillant et pire, sont les premiers à faire des excès à proximité des établissements et en prenant des risques lorsque leurs propres enfants sont dans le véhicule (enfants non attachés et trop nombreux dans le véhicule, vitres non dégivrées et donc sans visibilité le matin...)

Le Maire informe de sa rencontre avec le Principal du collège au sujet du problème du stationnement des jeunes au niveau du mail Schenefeld et de l'impasse devant la crèche alors que les parents pressés circulent sur des voies encombrées. Les alentours du gymnase dépendent de la mairie.

En ce qui concerne la signalétique, suite au récent accident d'un collégien sur le RD 36, il est demandé s'il ne serait pas possible d'indiquer la présence d'établissements scolaires sur ces grands axes sachant que les élèves venant au collège habitent les différents quartiers environnants (plan de l'Eglise, Grande Ile...)

Rue Gilbert de Voisins / Mails aux fruits et Schenefeld

- Zone de responsabilité Mairie : la mairie accuse réception de la demande.

Carrefour devant la brasserie la Providence

- Fait l'objet de discussions avec la CASQY pour inciter les gens venant de la vallée à passer par l'avenue de la Pyramide afin de pouvoir réaménager toute la rue Hélène Boucher et marquer le carrefour de la Providence. Des propositions ont été faites par la CASQY pour des marquages au sol et le projet avance. Les propositions seront présentées prochainement avec l'espoir de pouvoir réaliser des modifications aux alentours de la fin d'année.
- L'assistance demande une vigilance de la Mairie pour que le flux de circulation ne contourne pas la rue Hélène Boucher en passant par la rue Pascal ! Il est d'ailleurs demandé s'il ne serait pas possible de mettre un stop au croisement des rues Pascal et Mérantaise.
- Carrefour rue des Pivoines / Alfred de Vigny. Le passage piéton a été repeint ce matin après demande de l'ASL en 2011. La rue Alfred de Vigny est privée et donc difficile à gérer ; Monsieur VICART n'est pas satisfait des réponses apportées par la Mairie suite aux 5 réunions passées.

Pistes cyclables

- Un schéma directeur est en cours de finalisation sur le territoire de la CASQY, cependant tout n'est pas possible car toutes les rues ne sont pas des boulevards pour pouvoir partager les voies en toute sécurité. De plus il faut un transit minimal de véhicules sur une voie pour qu'une piste cyclable soit tracée, sinon c'est le principe de partage par tous. Une présentation sera faite par la Mairie au CQ.
- Une vicinoise demande que la peinture de la piste soit refaite au niveau du rond point d'entrée dans la ville rue Hélène Boucher (à hauteur du Campanile).

Carrefour rues de la Mérantaise, Blaise Pascal et aux Fleurs

- Comment la ville compte-t-elle gérer l'accroissement des flux au carrefour Pascal-Mérantaise-Fleurs lorsque la résidence Kaufmann sera construite avec ses 100 logements.
- Le Maire répond que la ville a perdu 260 habitants en 2 ans et qu'avec l'arrêt d'urbanisation et la typologie de la ville avec ses pavillons, il y a un besoin important de logements sociaux et de renforcement de la population par l'installation de jeunes couples avec enfants.
- Le permis de construire déposé fin décembre 2011 a été refusé. La Mairie fait le choix du maintien des groupes scolaires dans chaque quartier.
- Afin que le débat ne dérape pas sur ce projet qui ne concerne pas le sujet du jour, le CQCV rappelle suivre de très près ce dossier depuis décembre 2010 et se vouloir particulièrement vigilant. Le CQCV a déjà mené de nombreuses actions pour sensibiliser la population et alerter la mairie sur

les excès de ce projet. Il souhaite un contrôle strict pour la préservation de notre cœur de village et un contrôle des flux de circulation et des stationnements sur ce secteur.

Problème de stationnement aux abords du collège et du Centre Sportif les Pyramides :

Les maisons au niveau du collège : les propriétaires ne peuvent pas déplacer leur véhicule en raison du stationnement sauvage des parents devant les entrées de maison et sur les trottoirs ; de plus en général ils restent dans leur véhicule, moteur en marche ce qui pollue et nuit aux pavillons dont les ouvertures donnent sur la rue.

Eclairage insuffisant aux abords de la SDC

- La CASQY ne retrouve pas les réseaux électriques pour brancher le nouveau lampadaire à l'entrée du CLAE côté rue Alfred de Vigny
- Demande d'un usager des trottoirs de la rue de la Mérantaise de déplacer les lampadaires qui sont en plein milieu des trottoirs et empêchent le passage, et également que les haies soient désépaissies afin de ne pas déborder sur les trottoirs, quitte à mettre les propriétaires en demeure de le faire lorsque le dialogue échoue.

Propreté aux abords des écoles

- Déjections canines : une campagne d'affichage serait-elle efficace pour faire prendre conscience aux usagers qu'ils risquent une amende de 11 euros s'ils ne ramassent pas les déjections de leurs animaux.
Seul problème : ils ne peuvent être verbalisés qu'en flagrant délit !!!

Intervention des voisins : questions diverses

- Zone zébrée de la rue Serpentine : ce sont toujours les mêmes voitures que stationnent sur cette zone et gênent la visibilité ; il est demandé que cet espace soit condamné par l'installation de plots
- Les abords du magasin Carrefour Market sont sales et nauséabonds et fréquentés par les rats (côté cimetière).

Le Maire répond qu'il s'agit d'une zone privée et que chacun peut contacter le Directeur, Monsieur LACROUTE, pour lui présenter ses doléances, ce dernier dispose certainement de moyens puisque ce centre commercial est le plus rentable et le plus cher des Yvelines. En ce qui concerne le revêtement du parking et ses différents trous, il est demandé que le syndic soit mis en demeure de faire des travaux quitte à les faire faire et leur envoyer la facture.

Fin de séance à 23 heures